



Richelieu Gestion

Paris, le 28 janvier 2019

LETTRÉ D'INFORMATION DES PORTEURS

FCP RICHELIEU FAMILY SMALL CAP

Codes ISIN :

Part R : FR0011689330
Part I : FR0013179348
Part RIF : FR0013179355
Part F : FR0013281839

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds commun de placement (FCP) Richelieu Family Small Cap et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

1. L'opération

Dans le cadre de l'harmonisation de l'offre de produits proposés par Richelieu Gestion ainsi qu'en raison de l'environnement de marché plus difficile pour les plus petites capitalisations depuis plusieurs mois, Richelieu Gestion a décidé de **donner plus de flexibilité à la gestion** du fonds Richelieu Family Small Cap **sans modifier sa philosophie de gestion**, à savoir investir dans des PME et ETI familiales européennes.

En conséquence, l'équipe de gestion a décidé de faire évoluer la stratégie d'investissement de votre fonds entraînant **une diminution du profil de risque**.

Toujours éligible au PEA, nous **enlevons l'éligibilité au PEA PME** qui nous contraignait à investir 75% de l'actif en sociétés ayant moins de 5 000 salariés et un chiffre d'affaires ou total bilan respectivement inférieurs à 1,5 milliard d'euros et 2 milliards d'euros. Le fonds devra **désormais investir 65% de sa poche actions en sociétés européennes dont la capitalisation est inférieure à 3 milliards d'euros**. Ces nouveaux critères nous permettront d'avoir une gestion plus adaptée à l'environnement de marché.

Le **critère d'investissement dans des entreprises aux capitaux familiaux est toujours au cœur du processus d'investissement**, à savoir au moins 65% de la poche actions investie le sera en titres de sociétés dites familiales, c'est-à-dire dont la famille fondatrice, les héritiers ou le management ont au moins 10% du capital et au moins un siège au Conseil d'Administration.

Le fonds Richelieu Family Small Cap sera exposé à hauteur de 75 % minimum dans des actions de tous pays au sein de l'Union européenne.

Ces modifications entreront en vigueur le 14 mars 2019.

Dans l'hypothèse où ces modifications ne vous conviendraient pas, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts du FCP jusqu'au 13 mars 2019.

2. Les modifications entraînées par l'opération

Les modifications entraînées par cette opération sont les suivantes :

- Le profil de risque :
Modification du profil rendement / risque : OUI

- Augmentation du profil rendement / risque : NON
- Augmentation des frais : NON

Par ailleurs, le prospectus de votre fonds sera mis à jour sur les points suivants :

Diminution de l'exposition aux actions de l'Union européenne : Le FCP sera exposé à hauteur de 75% minimum contre 80% avant la modification.

Modification de la stratégie d'investissement :

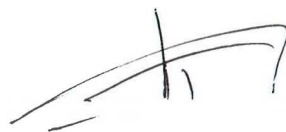
- Suppression de l'éligibilité au PEA-PME : le FCP appliquera uniquement les critères d'éligibilités au PEA et non plus au PEA-PME.
- Modification de la répartition de l'exposition de l'actif net du fonds aux actions européennes entre 75 % et 100% :
 - Avant la modification : le FCP devait investir au moins 75% de son actif net en titres de sociétés ayant moins de 5 000 salariés et un chiffre d'affaires ou total bilan respectivement inférieurs à 1,5 milliard d'euros et 2 milliards d'euros. De plus, les sociétés familiales devaient représenter les 2/3 de l'actif net du FCP.
 - À compter de la date de modification : le fonds devra investir au moins 65% de sa poche actions en sociétés européennes dont la capitalisation est inférieure à 3 milliards d'euros et les sociétés familiales représenteront au minimum 65% de sa poche actions.
- À compter de la date de la modification, le FCP pourra toujours être investi à hauteur de 10% en OPCVM ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle sans contrainte de classification ou d'éligibilité au PEA.

Date d'entrée en vigueur : L'ensemble des modifications ci-dessus entrera en vigueur à la date du 14 mars 2019.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) dont un exemplaire est à votre disposition sur simple demande auprès de la société RICHELIEU GESTION ou sur le site internet www.richelieugestion.com. Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Christophe BOULANGER
Directeur Général